

GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
- Management des Activités Support à la Production -

■ Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales appliquées au métier	Probabilités et statistiques	14	10,5		24,5	2,5	CC		2,5	2,5
	Bases de données	7	3,5	3,5	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Physique appliquée	10,5	7		17,5	1,5	CC		1,5	1,5
	Chimie appliquée	10,5	7		17,5	1,5	CC		1,5	1,5
	Métrologie		3,5	3,5	7	1	CC / TP		1	1
	Gestion de projet	7	14		21	2	CC		2	2
TOTAL UE		49	45,5	7	101,5	10			10	10

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences générales du métier	Bases de la Qualité	14	14		28	2,5	CC		2,5	2,5
	Bases de la Sécurité	14	14		28	2,5	CC		2,5	2,5
	Bases Environnement	14	10,5		24,5	2,5	CC		2,5	2,5
	Norme ISO 9001	10,5	10,5		21	2	CC		2	2
	Analyse des processus	3,5	3,5	3,5	10,5	1	CC / TP		1	1
	Manag. Sécu/Envir. (ISO 14001/OHSAS 18001)	7	3,5	3,5	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Indicateurs, tableaux de bord, audit	7	7	7	21	2	CC / TP		2	2
TOTAL UE		70	63	14	147	14			14	14

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management, communication et connaissance de l'entreprise	Management RH et sociales	10,5		7	17,5	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Communication comport. Et conduite réunion	14		10,5	24,5	2	CC / TP		2	2
	Structure et stratégie de l'entreprise	14			14	1,5	CC		1,5	1,5
	Gestion et comptabilité	10,5		3,5	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Anglais professionnel		35		35	3,5	CC		3,5	3,5
TOTAL UE		49	35	21	105	10			10	10

UE 4 A	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement option A : Qualité	Référentiels et outils spécifiques Qualité (MSP, AMDEC...)	21	17,5		38,5	3,5	CC		3,5	3,5
	Ecoute Client	7	7		14	1,5	CC		1,5	1,5
	Métrologie (approf.)	3,5	3,5	7	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Plans d'expériences	7	7		14	1,5	CC		1,5	1,5
TOTAL UE		38,5	35	7	80,5	8			8	8

OU UE 4 B	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement option B : Sécurité - Environnement	Approf. Sécurité	14	10,5		24,5	2,5	CC		2,5	2,5
	Approf. Environnement	10,5	10,5		21	2	CC		2	2
	Aspects juridiques et ergonomiques	10,5	10,5		21	2	CC		2	2
	Gestion des situations d'urgence	3,5	3,5	7	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
TOTAL UE		38,5	35	7	80,5	8			8	8

OU UE 4 C	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement option C : Systèmes de management intégré	Référentiels spécifiques, veille techno, certification	10,5	7		17,5	2	CC		2	2
	Ecoute client	7	7		14	1,5	CC		1,5	1,5
	Systèmes de management intégré	7		7	14	1,5	CC / TP		1,5	1,5
	Anglais spécifique (approfondissement)	14	21		35	3	CC		3	3
TOTAL UE		38,5	35	7	80,5	8			8	8

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
PROJET	Projet tutoré				140	6	Cahier des charge			6
TOTAL UE					140	6				6

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE	Stage en entreprise (20 sem. mini)				700	12	Rapport, soutenance et tuteur entr.			12
TOTAL UE					700	12				12

TOTAL ANNUEL		206,5	178,5	49	1274	60				60
---------------------	--	--------------	--------------	-----------	-------------	-----------	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● *Sessions d'examen : précisions*

1^{ère} session : début septembre, à l'issue des soutenances de stage.

Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^{ème} session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2^{ème} session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^{ème} session organisée en Septembre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^{ème} session, le candidat se représente uniquement aux UE non validées (mais **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20**).

Pour cela, il repasse une épreuve orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières non validées de l'UE (les matières validées étant définitivement acquises) ; la note obtenue (quel que soit le résultat) remplace celle du contrôle continu et de l'examen final de la 1^{ère} session ; les évaluations des épreuves pratiques éventuelles sont maintenues (avec leur poids prédéfini) d'une session sur l'autre de la même année.

Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée (les notes de 1^{ère} session sont alors reportées).

Les évaluations des UE 5 et 6 (projet et stage) sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^{ème} session.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE 1 à UE 6), y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (UE 5 et UE6).

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.